

Secteur Voirie - Programme de travaux 2003

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le programme de travaux pour l'année 2003 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 2 420 000 € de tranches annuelles majorés de 1 000 000 € prévus pour le PDU.

1. Aménagements de voirie - Travaux neufs : 782 280 € (tranches annuelles)

Programme proposé :

- * Impasse Granvelle : 100 000 €
- * Aménagement du parvis de la Préfecture : 110 000 €
- * Mise à l'alignement - Chemin des Grands Bas et du Souvenir Français : 175 000 €
- * Avenue Louise Michel - Réaménagement de la rue au droit des bâtiments de bureaux et de l'hôtel : 170 000 €
- * Stade d'Arènes - Aménagement pour cirque (report 2002 : 77 280 €)
- * Carrefour Velotte 17^{ème} Armée : 100 000 €
- * Chemin des Mirounes - Aménagement de voirie : 50 000 €

2. Travaux d'entretien des voiries : 973 450 € (tranches annuelles)

- * Entretien des voies et trottoirs : 700 000 €
- * Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 100 000 €
 - Falaise Rivotte - travaux d'urgence
 - Pont Blanc - liaison Rivotte-Chardonnet
 - Garde-corps dont Pont de Gaulle
- * Aménagements de sécurité : 31 000 €
 - Pose de glissières de sécurité
- * Mises aux normes carrefours à feux : 142 450 €
 - Carrefours modifiés dans le cadre de la mise aux normes :
 - . Carrefour Paul Bert/Lanchy/Chasnot
 - . Carrefour place Saint-Jacques
 - . Carrefour De Gaulle/Gare d'Eau
 - Carrefours mis aux normes :
 - . Belfort/Liberté/Chasnot
 - . Belfort/Chopard

- . Belfort/Baille/Résal
- . Chopin/Cras/Lilas
- . Cras/Résal/Famille
- . Charigny/Lebeuf
- . Wyrsh/François Clerc
- . Chaillot/Berthoud
- . Vesoul/Glakis
- . Observatoire/Glakis

3. Travaux liés à la mise en oeuvre des déplacements dans le cadre du PDU : 970 000 €

a) Aménagements favorisant les modes doux : 370 000 €

- Rue du Polygone : 150 000 €
- Chemin de Mazagran (2ème partie) : 30 000 €
- Contrôle d'accès (République/Granges/Proudhon) : 80 000 €
- Rue Mégevand (contre-sens cyclable et abords Tribunal) : 50 000 €
- Zone 30 : 60 000 €
 - . Vieilles Perrières
 - . Tilleroyes
 - . Palente
 - . Saint-Ferjeux
 - . Chemin de Valentin

b) Aménagements spécifiques vélos : 570 000 €

- Liaison Campus/Centre-Ville : 150 000 €
- Liaison Gare/Campus : 90 000 €
- Aménagement rives du Doubs et sécurisation : 150 000 €
- Liaison cyclable VDC (tranche 2003) : 150 000 €
- Equipement vélos : 30 000 €

c) Livraison de marchandises : 30 000 €

4. Divers : 113 300 M€ (tranches annuelles)

- Mises à l'alignement : 50 000 €
- Mur Courbet/Proudhon : 15 000 €
- Aménagement de sécurité Boulevard Churchill/P'tit Dep : 30 000 €
- Travaux dans les écoles : 18 300 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2003,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour les opérations éligibles au programme de travaux 2003,
- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives sur les chapitres concernés,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mises en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets, étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Vous nous avez demandé tout à l'heure de faire des suggestions, je suis tout à fait ravie des dépenses qui vont être consacrées à la mise en oeuvre des déplacements doux, notamment des pistes cyclables. J'ai quelque chose de pas très coûteux à vous proposer, c'est que les pistes cyclables déjà matérialisées au sol ne s'interrompent pas quand la chaussée se rétrécit et qu'à l'image des Allemands, ce soit les voitures qui laissent passer les vélos et non les vélos qui se volatilisent tout d'un coup sous prétexte qu'il n'y a plus de tracé vert par terre. Est-ce que c'est possible ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas quoi vous répondre. En tout cas la suggestion est intéressante, on va la transmettre...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Pour tous ceux qui font du vélo je pense que c'est clair...

M. LE MAIRE : Vous recrutez loin, les Verts...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : J'en ai toujours fait !

Mme Corinne TISSIER : Quand on est sur des itinéraires nouveaux ça ne pose aucun problème mais sur les chaussées existantes il faut tenir compte de la largeur des voies. C'est des choses qu'on peut faire lors d'aménagement par exemple avenue des Géraniums, où l'on a prévu un dispositif dans une partie qui vient d'être faite, dans le sens «montée» justement pour que la sécurité des cyclistes soit prise en compte mais on se trouve parfois confronté à des problèmes de sécurité à la fois des piétons et des cyclistes et j'avoue que j'ai bien du mal à assurer effectivement la sécurité des deux. On a de longues discussions à ce sujet au niveau du service Voirie.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'on a reçu le prix «Vélo». Contrairement à ce qu'on a dit, ce n'est pas moi qui y suis allé, c'est Corinne qui l'a reçu.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je voulais juste vous répondre parce que je vais presque plus loin que vous...

M. LE MAIRE : Vous voulez lui répondre qu'elle n'a pas répondu à votre question, c'est ça ?

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Non, je comprends très bien sa réponse mais je vais vous donner l'exemple de l'avenue qui monte à l'Université, à la hauteur du stade. Il y a au milieu du béton, donc du coup la piste verte se volatilise. Sur un tracé comme celui-ci en Allemagne...

M. LE MAIRE : Ça ce n'est pas possible que le vert se volatilise, c'est durable...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ... la voiture laisse passer le vélo.

M. LE MAIRE : Continuez, excusez-moi Madame, c'était pour détendre un peu l'atmosphère.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je suis bien d'accord. Pour les piétons ils traversent mais en Allemagne les vélos continuent, c'est la voiture qui ralentit et qui laisse passer les vélos et c'est très agréable.

M. LE MAIRE : Corinne va répondre à ça, on a bien compris ce que vous vouliez dire, à savoir que plutôt que les vélos s'arrêtent pour laisser passer les voitures, ce soit les voitures qui s'arrêtent pour laisser passer les vélos. Si on est un peu kamikaze, c'est effectivement ce qu'on peut faire. C'est un débat.

Mme Corinne TISSIER : Je crois qu'il y a un débat et on est dans ce débat-là pour le moment au niveau du service qui est comment assurer la sécurité de chacun mais faire en sorte que la voiture prenne en compte ce partage de la voirie et que le vélo ne serve pas justement de ralentisseur. Je crois qu'il y a toute une éducation à mettre en place à ce niveau-là. Et le prix «vélo» on l'a eu entre autres pour le travail de sensibilisation au niveau des jeunes parce que je crois que c'est à ce niveau-là, par rapport au plan minuté des déplacements à vélo et à pied, pour montrer qu'en fait la voiture n'est pas le seul moyen de se déplacer en ville, et pour une action de sécurisation d'un itinéraire à côté d'un établissement scolaire. Mais il reste du travail, j'en conviens tout à fait.

Mme Catherine PUGET : J'ai une question très bête à poser. Je voulais savoir, dans une rue à sens unique, est-ce que les vélos ont le droit, sur une piste cyclable, de l'utiliser en sens inverse ? Non ? Parce qu'avenue Villarceau particulièrement, les vélos remontent l'avenue.

M. LE MAIRE : Les cyclistes disent que oui puisqu'ils remontent même les sens interdits.

Mme Catherine PUGET : Mais c'est non ?

M. LE MAIRE : Pour moi, c'est non mais Madame «Vélo» va vous répondre.

M. Jean ROSSELOT : Rue Pécelet je manque d'en écraser deux ou trois par jour, c'est terrible, ils descendent tous là...

M. LE MAIRE : ... grâce à ta dextérité, tu les évites mais au moins on sait que tu es bon là ! (réactions).

Mme Corinne TISSIER : Par rapport à la circulation des vélos notamment je pense au centre-ville, nous menons actuellement une réflexion. Il faut dire qu'au niveau des centres des villes, on a souvent mis en place pour le trafic automobile des sens uniques qui pénalisent énormément les cyclistes. Donc on est en réflexion sur la notion de contre-sens mais des contre-sens qui seront indiqués, qui seront légaux, pour permettre la circulation des vélos avec évidemment toute une information, tout un jalonnement et ça implique aussi un partage de l'espace. La ville de France qui pratique beaucoup ce partage, c'est Strasbourg, dans des rues identiques à celles de Besançon, ça marche très bien et c'est prouvé comme étant très bon au niveau sécurité. Il y a très peu d'accidents.

M. LE MAIRE : Les contre-sens, quand ils sont autorisés c'est une chose, mais je redis quand même très solennellement que je suis opposé à ce que les vélos, comme les voitures d'ailleurs, remontent les rues en sens interdit car il y a là un danger certain, je crois que nous devons, nous, améliorer cela. C'est vrai que les conditions de déplacement à Besançon ne sont pas bonnes, nous sommes en train de les améliorer mais je serai intransigeant là-dessus, les sens interdits, tout le monde doit les respecter, comme les feux rouges d'ailleurs, qu'on soit en voiture, en scooter ou en vélo. Il faut que les choses soient dites, c'est loin d'être le cas actuellement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'ensemble des propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.